

# **PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 SEPTEMBRE 2019**

Présents : Jean-Claude DOSSETTO, Thierry FABRE, Jean-Louis FELUGO, Marie-Claire FEREOUX, Carlos FERNANDEZ, Emmanuelle FOGNINI, Catherine GIRARD, Bruno LABAT, Franck LAROCHE, Michèle LAUZE, Joëlle RICHAUD, Patrice VARAIRE

Pouvoirs : Michel LEROY à Joëlle RICHAUD

Absent : Stéphane FABRESSE

Secrétaire : Catherine GIRARD

Le quorum est atteint.

Le compte-rendu du conseil municipal du 01 juillet 2019 est soumis au vote :

**Vote : UNAMINITE**

## **1 – Défense contre l'incendie au Grand Frigoulier**

Le Conseil Municipal a pris, en date du 12 novembre 2018, une délibération portant sur la protection contre l'incendie du quartier du Grand Frigoulier, avec l'aide financière du fonds de concours de Cotelub.

Ce dossier, établi dans la précipitation, compte tenu des délais impartis après communication des éléments, a laissé entrevoir des problèmes non évoqués lors de la constitution du dossier initial.

Aussi le conseil municipal a étudié 3 solutions et décidé de modifier de manière importante le projet initial en se reportant sur une protection plus traditionnelle :

- Pose d'un poteau d'incendie en bordure du chemin d'accès au quartier, à 140 ml de la RD27 de façon à ce que la distance entre la borne et la dernière maison à protéger soit respectée,
- Branchement d'une antenne Ø100 nécessaire pour la desserte du PI sur la conduite existante sous la RD27.
- Pose d'un disconnecteur au droit du raccordement

Le nouveau projet a reçu l'aval du SDIS de Pertuis et du Syndicat de l'eau Durance Luberon.

Il convient donc d'annuler la délibération initiale et la remplacer par une nouvelle délibération prenant en compte les nouveaux éléments et sollicitant de Cotelub l'attribution de la totalité du fonds de concours dédié à notre commune soit 16 242,10 € devant représenter au minimum 50 % de la dépense. Le projet s'élève à 43 135 € HT.

**Vote : UNAMINITE**

## **2 – Décision Modificative**

Pour tenir compte de ce changement, il convient de procéder à des virements de crédits du fonctionnement pour tenir compte de la rentrée financière liée aux certificats d'économie d'énergie et en investissement pour compléter la dépense initialement prévue et revue à la hausse compte-tenu du nouveau projet plus onéreux.

**Vote : UNAMINITE**

### **3– Quad : vente**

De marque Polaris Trailblazer, 1<sup>ère</sup> mise en service le 28/11/2011, 4 064 km au compteur, Il sera vendu en l'état au plus offrant sur une base de 500 € minimum et 800 € maximum.

**Vote : UNAMINITE**

### **4 – Piano de cuisson**

Il avait été décidé par délibération en date du 17/10/2012 de le vendre d'occasion entre 600 et 800 €. Malgré la mise sur site « Web Enchères » dédié aux collectivités et sur nos propres réseaux de communication, il n'y a pas eu d'acheteur potentiel.

Il est proposé d'annuler la délibération du 17/10/2012 et de la remplacer par une nouvelle indiquant que le piano sera vendu à un ferrailleur au poids et au prix de la ferraille.

**Vote : UNAMINITE**

### **5 – Batucalub : salle polyvalente**

L'association Batucalub recherche une salle pour répéter le mercredi de 19 à 21h.

Le règlement de la salle polyvalente stipule que la salle est gratuite pour les associations dont le siège social est sur la commune ou ayant un membre de son bureau habitant la commune.

Cette association pouvant être considérée comme intercommunale de part son implication dans toutes les communes et que tous ses adhérents habitent dans les communes situées sur le territoire de Cotelub, il paraît intéressant de l'autoriser à utiliser la salle moyennant 2 prestations gratuites au profit de la commune (31 octobre et 2<sup>e</sup> intervention à décider ultérieurement).

Une convention mettant par écrit ces éléments sera signée entre les 2 parties.

Le prix de leur intervention est en moyenne de 300 €.

**Vote : UNAMINITE**

### **6 – Décision du Maire n° 2019-02**

Pour information (pas de décision à prendre)

Dépenses réalisées dans le cadre de la délégation au maire jusqu'à hauteur de 15 000 € par opération (délibération n° 2014-029 du 28 avril 2014).

### **Informations diverses**

- Nous avons écrit une lettre de condoléances à la famille du maire de SIGNES, nous avons reçu des remerciements.
- Suite à la délibération N° 2019-449 du 5 Juillet 2019 le Conseil Départemental a décidé le maintien des aides à la scolarité au titre de l'année scolaire 2019/2020 sous forme de bourses départementales attribuées aux collégiens boursiers nationaux et aux lycéens boursiers nationaux dont les parents bénéficient du RSA.

- Syndicat de l'eau : des travaux seront réalisés sur la station d'épuration de Peypin d'Aigues, La Motte d'Aigues, et des silos à boues installés à LAURIS et CADENET.
- La sous-préfecture nous a informés que notre dossier de demande de subvention pour le projet d'aménagement du chemin de la montagne n'a pas été retenu compte tenu d'une enveloppe de crédits contrainte, mais sera toutefois reconsidéré dans le courant de l'année 2020 dans l'hypothèse d'une délégation complémentaire de crédits dans le courant de l'année.
- Privatisation des Aéroports de Paris : tout le monde peut s'exprimer sur le site (décret n° 2019-572 du 11 juin 2019)  
<https://www.referendum.interieur.gouv.fr/soutien/etape-1>

Fin de la séance à 21 h 30.